



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

20 décembre 2016

Stabilisation des paiements directs pour l'agriculture valaisanne en 2016

(IVS).- L'agriculture valaisanne continue de bénéficier de la réforme des paiements directs. Le montant versé aux exploitations valaisannes a atteint 129 millions de francs en 2016, en légère augmentation par rapport à 2015. Ce résultat confirme l'engagement des agricultrices et agriculteurs valaisans dans la réalisation des prestations liées aux paiements directs, en particulier dans le domaine environnemental.

Le Valais augmente son enveloppe de paiements directs versés par la Confédération pour la troisième année consécutive. Un montant de 129 millions de francs a en effet été versé pour l'année 2016. L'enveloppe s'élevait à 128 millions de francs en 2015, 121 millions en 2014 (année de l'introduction de la nouvelle politique agricole PA 14-17) et 107 millions de francs sous l'ancienne politique agricole.

Depuis 2014, la politique agricole fédérale qui vise à soutenir plus fortement la biodiversité, les qualités paysagères, les alpages et l'agriculture extensive correspond aux caractéristiques de l'agriculture valaisanne. Ce résultat a été atteint grâce à l'engagement majeur des agriculteurs pour la réalisation de ces nouvelles prestations.

Personne de contact

Brigitte Decrausaz, cheffe de l'office des paiements directs (027 606 75 25)

